Procès-Verbal
Commission d'Organisation des Compétitions

PV N° 18
12 novembre 2026

Par courriel : Didier Gantier, Président
Alain Le Viol, Responsable Section Seniors Masculins
Bernard Loirat, Responsable Football Diversifié
Laurent Bauvineau, Responsable Section Féminines
Patrice Guet, Pilote du Pôle Compétitions
Nicolas Ménard, Responsable Section Jeunes Masculin

Préambule :
M. Didier Gantier, membre du club de AS Vital Frossay (581901), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Laurent Bauvineau, membre du club de La Montagne FC (548100) et GF Sud Loire (581195), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.
M. Alain Le Viol, membre du club de Thouaré US (502138) et du GF Terres de Loire (565244), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.
M. Patrice Guet, membre du club de AS Mésanger (516995) et GJF Mésanger St-Géréon (560414), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement.
M. Nicolas Ménard, membre du club du FC Nantes (501904), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Aurélien Picot, membre du club du Cellier Mauves FC (581259), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Benjamin Guyot, membre du club de SCNA Derval (552653), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard Loirat, membre du club d'Arche FC (544823), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Loïc Échasserieau, membre du club de FC Loire et Sillon (525241), ne prend part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure
Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :
- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 17 des 4 et 5 novembre 2026 sans réserve.

Section Futsal

Coupe Pays de la Loire U15 Futsal

- **Homologation de la finale départementale**

La Commission homologue en application de l'article 147 des Règlements Généraux, sous réserve de procédures en cours ou de formalités administratives, le résultat de la finale départementale de la Coupe Pays de la Loire U15 Futsal qui s'est déroulée le mercredi 11 novembre 2026 à Haute-Goulaine.
La Commission remercie le club de Haute Goulaine Futsal et la mairie de Haute-Goulaine pour l'organisation et la mise à disposition des installations sportives.

Résultat :
St-Marc Foot 2 – 5 Nantes Doulon Bottière Futsal

- **Qualification finale régionale**

La commission informe que Nantes Doulon Bottière est qualifié pour la finale régionale de la Coupe Pays de la Loire U15 Futsal.

Coupe Nationale U18 Futsal

- **Homologation de la phase départementale**

La Commission homologue en application de l'article 147 des Règlements Généraux, sous réserve de procédures en cours ou de formalités administratives, les résultats et classements des rencontres du tour départemental de la Coupe Nationale U18 Futsal qui s'est déroulé le mercredi 11 novembre 2026 à Haute-Goulaine.
La Commission remercie le club de Haute Goulaine Futsal et la mairie de Haute-Goulaine pour l'organisation et la mise à disposition des installations sportives.

Résultats :
GJ de Goulaine 2 – 1 Association Nantaise Futsal
Association Nantaise Futsal 4 – 2 Nantes Métropole Futsal
Nantes Doulon Bottière Futsal 1 – 1 Nantes Métropole Futsal (0 – 1 aux tirs au but)
Nantes Doulon Bottière Futsal 1 – 0 GJ de Goulaine
Nantes Métropole Futsal 2 – 3 GJ de Goulaine
Association Nantaise Futsal 2 – 0 Nantes Doulon Bottière Futsal

Classement :
1. GJ de Goulaine : 6 points
2. Association Nantaise Futsal : 6 points
3. Nantes Doulon Bottière Futsal : 4 points
4. Nantes Métropole Futsal : 2 points

Le GJ de Goulaine et l'Association Nantaise Futsal, à égalité de points, sont départagés par la confrontation directe, remportée par le GJ de Goulaine (2 – 1).
La commission homologue le classement ci-dessus.

- **Qualification finale régionale**

La commission informe que le GJ de Goulaine est qualifié pour la finale régionale de la Coupe Nationale U18 Futsal.

Formalités administratives

Forfaits

- **Forfaits**

La Commission prend connaissance :

- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure normale
- Des équipes ayant déclaré forfait en procédure d'urgence
- Des rencontres non jouées pour équipe adverse absente/

Conformément à l'article 26 du règlement de l'épreuve et l'annexe 5 financière des Règlements Généraux.
Un club déclarant forfait doit en aviser son adversaire, son District et la Commission d'Organisation de toute urgence, par écrit et au moins 2 jours à l'avance, sans préjuger des pénalités fixées par la Commission d'Organisation en application de l'Annexe 5.

La liste des équipes forfaits figure en annexe.

- **Forfait général**

Nantes Saint Félix Ccs

La Commission enregistre le forfait général de l'équipe U15 2 du club de Nantes Saint Felix Ccs

Par ces motifs,

- **L'équipe U15 2 du club de Nantes Saint Felix Ccs est déclarée en forfait général en championnat U15 D5 Groupe H.**
- **Les résultats de tous les matchs joués sont annulés.**

Feuilles de match

La Commission rappelle l'application des dispositions règlementaires relatives à l'établissement des feuilles de match et leur transmission au District.
Les interlocutrices en fonction des catégories, sont :

- Seniors Masculins ou Féminins, Loisir, Entreprise, Futsal : fpichon@foot44.fff.fr
- Jeunes Masculins ou Féminins : aguillet@foot44.fff.fr

- **Feuilles de match du week-end des 07 et 08 novembre 2026 non reçues :**

N° match	Division	Club recevant	Club visiteur	Décision
79454616	Sen.Fem. à 8	Orvault Sf 3	Montoir Cs 1	Réclamée
79363128	D4M-D	Oudon Couffe Fc 2	Ancenis Rcasg 3	Réclamée
80982863	U18 D3-D	La Chapelle Ac Chap 21	Gj Du Gesvres 21	Réclamée
81221815	U15 D3-G	St Brevin Ac 2	Rouans Es Marais 1	Réclamée
80986280	U15 D5-F	Nantes Don Bosco 2	Orvault Sf 3	Réclamée

Article 139 des Règlements Généraux :
Dispositions D.F.L.A. :
1. Des feuilles de match particulières pourront être prévues par la Commission compétente en cas de compétition à rencontres multiples (plateaux, triangulaires, futsal…).

2. Les clubs utilisant la feuille de match informatisée doivent se conformer aux directives prévues dans le règlement fédéral sur la feuille de match informatisée.

3. En cas d'impossibilité d'impression de la feuille de match ou d'utilisation de la feuille de match informatisée, celle-ci sera remplie sur une feuille de match vierge fournie par le District de Football de Loire-Atlantique en début de saison ou téléchargeable sur le site internet http://foot44.fff.fr. En dernier recours, une feuille de match devra être remplie sur papier libre.

4. En toute circonstance, la feuille de match papier devra obligatoirement contenir toutes les informations suivantes :
- nom des équipes, division et groupe, ou compétition concernée

- nom, prénom et numéro de licence des officiels (arbitres et délégué au match), dirigeant et joueurs
- score éventuel ou motif de non-déroulement du match
- les éventuelles sanctions administratives, réserves et incidents - signatures de l'arbitre principal et des capitaines ou dirigeants responsables avant et après-match.
Il est rappelé que la feuille de match papier ou informatisée (FMI), peut être modifiée jusqu'au coup d'envoi effectif de la rencontre.

5. Le retour de la feuille de match informatisée est à réaliser selon la procédure prévue dans le règlement fédéral sur la feuille de match informatisée Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI au plus tard le dimanche à 20 heures pour les rencontres se déroulant les vendredi, samedi ou dimanche. Pour toute rencontre disputée du lundi au jeudi, le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre.
Lorsque la FMI n'a pas pu être utilisée, le retour de la feuille de match papier au District de Football de Loire-Atlantique doit se faire le dans un délai de 24 heures suivant la rencontre par le club recevant avec le rapport d'échec FMI complété par les deux clubs et l'arbitre central, par messagerie officielle.
Lorsque la compétition n'est pas éligible à la feuille de match informatisée, le retour se fait par le logiciel Footclubs. Le retour de la feuille de match papier au District de Football de Loire-Atlantique doit se faire dans un délai de 24 heures suivant la rencontre par le club recevant, même si le match n'a pas eu lieu.
En cas d'impossibilité ou de rencontre non jouée, celle-ci doit être adressée au District de Football de Loire-Atlantique par messagerie officielle, via un courrier recommandé ou par une remise en main propre au siège du District de Football de Loire-Atlantique. Le retour de la feuille de match hors délai est passible d'une amende fixée en début de saison par le Comité de Direction de Ligue de la L.F.P.L., voire de sanction sportive sur décision de la Commission compétente pouvant aller jusqu'à la perte du match et/ou à l'élimination de la compétition (Challenge, coupes…) dans les conditions prévues par les règlements généraux de la L.F.P.L.

6. Cette feuille de match n'est pas conservée par l'arbitre ; le fait d'avoir donné des avertissements aux joueurs, d'en avoir expulsé ou signalé des incidents, n'autorise pas l'arbitre à conserver la feuille de match. Les arbitres ont pour mission notamment de viser les ratures et surcharges et de relever avec soin, les éléments nécessaires à la rédaction d'un rapport éventuel. La conservation de la feuille de match, par l'arbitre, n'est préconisée que dans des cas précis : bagarres générales, sécurité des arbitres. En cas de match sur terrain neutre En cas de de ratures importantes sur la feuille de match Dans un tel cas, il appartient au club chargé de l'envoi de la feuille de match de faire signer à l'arbitre le document prévu à cet effet et téléchargeable sur le site internet http://foot44.fff.fr .

7. L'arbitre doit présenter à la signature des joueurs et capitaines les observations sur le comportement de spectateurs ou celui de leur équipe. A défaut de capitaines majeurs, c'est au dirigeant responsable majeur, qu'il devra exiger la signature. En aucun cas il ne peut refuser d'en faire prendre connaissance aux intéressés. La signature n'engage que la prise de connaissance du score et du contenu de la feuille de match, mais ne signifie pas l'accord des observations écrites par l'arbitre. En cas de score erroné sur la feuille de match les clubs seront passibles d'une sanction financière prévue à l'Annexe 5 des présents Règlements Généraux. Aucune mention sur la feuille de match ne peut être rajoutée dès lors qu'une des signatures d'après match des capitaines ou dirigeant responsable a été apposée.

8. Lorsqu'un problème survient à l'issue de la rencontre pour la saisie des faits de match sur la FMI, l'arbitre devra exiger des deux équipes la rédaction d'une feuille de match papier, fournie par le club recevant, mentionnant les informations prévues au point 4 du présent article

Article 28 des Règlements des Championnats :

« 1. La rencontre est traitée sous feuille de match informatisée. Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant par messagerie officielle, dans le délai de 24 heures après le match.
En cas de retard dans le retour de la feuille de match par l'équipe recevante, et jusqu'à 4 jours ouvrables après la rencontre, le club fautif est passible d'une amende dont le montant est fixé en annexe 5. À compter du 5ème jour ouvrable, le club fautif est passible du doublement de l'amende ainsi que de la perte du match à l'équipe recevante. L'équipe visiteuse ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match, elle conserve alors le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.
2. Pour les rencontres non traitées sous feuille de match informatisée, la feuille de match originale doit être envoyée au Centre de Gestion par le club recevant, dans le délai de 24 heures après le match.

Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :
En cas de dysfonctionnement, un rapport d'échec FMI devra être complété et signé par les responsables des deux équipes et l'arbitre de la rencontre. Ce document disponible sur le site Internet du District est à renvoyer avec la feuille de match papier.
Le non-respect de ce délai entraîne, à l'encontre du club fautif, une amende dans les conditions fixées au paragraphe 1 du présent article.

Article 35 : ***«1.*** *Le club organisateur saisit sur le site internet de la FFF (ou via la Feuille de Match Informatisée), le résultat de sa rencontre,*

a) *avant 20h00 pour les rencontres disputées en diurne, avant 00h00 pour les rencontres disputées en nocturne.*

b) *Dans le cas où un club doit saisir plusieurs résultats le même jour et qu'une ou plusieurs rencontres se déroulent en nocturne, l'ensemble de ses résultats devra être saisi avant 00h00.*

2. *En cas d'une ou plusieurs infractions à cette disposition au cours d'une semaine, le club se verra infliger une amende dont le montant est fixé en annexe 5.*

Il est rappelé de veiller à disposer des accès à la FMI avant chaque rencontre. Un rappel est effectué en ce sens auprès des clubs pour que leurs dirigeants en disposent. De plus, en cas de non-utilisation de la FMI, un rapport d'échec devra être envoyé avec la feuille de match papier.
Le non-respect de ces dispositions est sanctionné d'une amende financière dont la liste figure en annexe.

Encadrement des équipes

Art.31 Fonction du délégué

« Dispositions District de Football de Loire-Atlantique :

La désignation des délégués relève de la Commission Compétente du District de Football de Loire-Atlantique.

Tout club pourra formuler une demande de désignation d'un Délégué à la Commission compétente du District de Football de Loire-Atlantique ».

Art.25

« 1. Le club recevant doit notamment désigner un commissaire au terrain majeur, lequel doit être présent sur le terrain au moins une heure avant l'heure officielle, porteur d'un brassard distinctif, et durant la rencontre se tient à proximité immédiate de l'aire de jeu à la disposition des officiels.

Ses nom, prénom et numéro de licence devront être mentionnés sur la Feuille de match. En l'absence de ces éléments, le club responsable sera passible d'une amende fixée en Comité de Direction du District de Football de Loire-Atlantique.

Le District de Football de Loire-Atlantique pourra pour certaines rencontres désigner une personne exerçant ces fonctions.

Même en présence d'un délégué officiel, les attributions de ce dernier (organisation de la rencontre, application des règlements, sécurité de l'arbitre et des acteurs de la rencontre, police du terrain…) appartiendront obligatoirement à un dirigeant de l'équipe visitée désigné comme « Délégué au match ».

Il se fera connaître à l'équipe visiteuse, aux officiels.

Il devra s'assurer que l'ensemble des procédures de match ont bien été respectées et que le respect de celles-ci est bien mentionné sur la feuille de match.

Il devra rester neutre sur les décisions arbitrales et les faits de match.

Celui-ci devra nécessairement être majeur au jour du match.

Tout manquement à ces obligations pourra entrainer une sanction individuelle concernant le dirigeant responsable et une sanction pour le club fautif.

En l'absence d'un Délégué au match, la rencontre ne pourra pas débuter.

2. *La présence sur le banc de touche est strictement réservée pour chaque club en présence à*

a. 4 encadrants (dirigeant/éducateur) en Régional 1, et 3 pour les autres niveaux.

b. les joueurs remplaçants ou les joueurs remplacés, les uns et les autres en survêtement ».

En application de l'annexe 5 dispositions financières, la Commission est informée des manquements relevés par le service administratif. Les amendes prononcées figurent en annexe.

Le Président de la Commission,
Didier Gantier



La Responsable,
Françoise Pichon



Type de dossier : Administratif

Dossier : 24274976 Match : 59620.1 Départemental 5 U15 Masculin / 2 Poule F 367

Date : 09/11/2026 07/11/2026 551077 Fay Bouvron Fc 2 - 564979 Nant Espoir Fc 1

Personne : Club : **564979 NANT'ESPOIR FOOT CLUB**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :		1A			
Décision :	51	1er Forfait Jeunes U14 à U18	12/11/2026	12/11/2026	18,00€

Dossier : 24242545 Match : 60079.1 Départemental U15 Féminin A8 / 2 Poule C 395

Date : 06/11/2026 07/11/2026 581197 Gf Loroux Divatte 2 - 547525 Nantes Sud 98 1

Personne : Club : **547525 NANTES SUD 98**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :		1A			
Décision :	51	1er Forfait Jeunes U14 à U18	12/11/2026	12/11/2026	18,00€

Dossier : 24274968 Match : 59018.1 Départemental 4 U18 Masculin / 2 Poule F 318

Date : 09/11/2026 07/11/2026 590304 Vieillevigne Planche 23 - 511875 St Philbert Gd Lieu 21

Personne : Club : **511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :		1B 110€			
Décision :	51	1er Forfait Jeunes U14 à U18	12/11/2026	12/11/2026	18,00€

Dossier : 24275936 Match : 59619.1 Départemental 5 U15 Masculin / 2 Poule F 367

Date : 09/11/2026 07/11/2026 544923 Nantes Don Bosco 2 - 517365 Orvault Sf 3

Personne : Club : **517365 ORVAULT SPORTS FOOTBALL**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	63	Art 139/219 - Non utilisation de la FMI			
Décision :	58	Non utilisation de la FMI	12/11/2026	12/11/2026	50,00€

Dossier : 24308779 Match : 51022.1 Départemental 3 Masculin / Unique Groupe H 18

Date : 16/11/2026 08/11/2026 560519 Le Pellerin Fcbl 1 - 564296 Nantes La Guineenne 1

Personne : Club : **560519 FOOTBALL CLUB BASSE LOIRE**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24308778 Match : 51153.1 Départemental 3 Masculin / Unique Groupe E 13

Date : 16/11/2026 08/11/2026 544184 Reze Fc 2 - 502386 Nantes St Pierre 1

Personne : Club : **544184 F.C. REZE**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24308753 Match : 53711.1 Départemental 5 Masculin / Unique Groupe C 34

Date : 16/11/2026 08/11/2026 566269 Chateaubriant Am. P. 1 - 518733 Rouge Esp 2

Personne : Club : **566269 AMICALE PORTUGAISE CHATEAUBRIANT**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24307920 Match : 54030.1 Départemental 5 Masculin / Unique Groupe G 35

Date : 16/11/2026 08/11/2026 566253 Nantes S. De L'Ouest 1 - 544184 Reze Fc 3

Personne : Club : **566253 SYLI DE L'OUEST**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24308766 Match : 54230.1 Départemental 5 Masculin / Unique Groupe J 192

Date : 16/11/2026 08/11/2026 527836 Pornic Goelands Sanm 2 - 581901 Us Vital Frossay 3

Personne : Club : **527836 GOELANDS SAMMARITAINS**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24308754 Match : 56647.1 Départemental 5 Masculin / Unique Groupe C 34

Date : 16/11/2026 08/11/2026 549082 St Vincent Lustvi 3 - 515584 Grand Auverne Us 2

Personne : Club : **549082 ST VINCENT DES LANDES LUSTVI**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24308760 Match : 57007.1 Départemental 5 Masculin / Unique Groupe D 28

Date : 16/11/2026 08/11/2026 565351 Vigneux As Caribbean 1 - 515463 Petit Mars Fc 4

Personne : Club : **565351 ASSOCIATION SPORTIVE CARIBBEAN**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24280719 Match : 58659.1 Départemental 2 U15 Masculin / 2 Poule E 345

Date : 12/11/2026 07/11/2026 519195 Nantes Dervallieres 2 - 561031 Gj De Goulaine 1

Personne : Club : **519195 ACSDERVALLIERES**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24275042 Match : 59003.1 Départemental 4 U18 Masculin / 2 Poule E 317

Date : 09/11/2026 07/11/2026 561031 Gj De Goulaine 22 - 564168 Gj Suce/Erdre Casson 23

Personne : Club : **561031 GJ DE GOULAINE**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24275036 Match : 59108.1 Départemental 1 U17 Masculin / 2 Poule C 324

Date : 09/11/2026 07/11/2026 513964 St Mars Du Desert Ja 1 - 563770 Nantes Sporting Club 1

Personne : Club : **513964 JEANNE-ARC ST MARS DU DESERT**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24275038 Match : 59125.1 Départemental 1 U17 Masculin / 2 Poule D 325

Date : 09/11/2026 08/11/2026 511875 St Philbert Gd Lieu 2 - 581899 Pt St Martin Fcgl 1

Personne : Club : **511875 U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24275039 Match : 59185.1 Départemental 2 U17 Masculin / 2 Poule D 329

Date : 09/11/2026 07/11/2026 502227 Carquefou Usja 2 - 511986 Ste Luce S/Loire Us 2

Personne : Club : **502227 U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier : 24275040 Match : 59200.1 Départemental 2 U17 Masculin / 2 Poule E 385

Date : 09/11/2026 07/11/2026 513964 St Mars Du Desert Ja 2 - 502448 Clisson Etoile 1

Personne : Club : **513964 JEANNE-ARC ST MARS DU DESERT**

			Date d'effet	Date de fin	Montant
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match	12/11/2026	12/11/2026	16,00€

Dossier :	24275034	Match :	59289.1	Départemental 1 U15 Masculin / 2	Poule C	340
Date :	09/11/2026	07/11/2026	509217	Vertou Ussa 2	- 582222	Saint Sebastien Fc 1
Personne :					Club : **509217**	**U.S. STE ANNE DE VERTOU**
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			12/11/2026	12/11/2026 16,00€

Dossier :	24275041	Match :	59513.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Poule H	360
Date :	09/11/2026	07/11/2026	564168	Gj Suce/Erdre Casson 3	- 521131	Nantes St Med Doulon 2
Personne :					Club : **564168**	**GJ SUCE/ERDRE CASSON**
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			12/11/2026	12/11/2026 16,00€

Dossier :	24275044	Match :	59589.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Poule D	365
Date :	09/11/2026	07/11/2026	518109	Ent.St Yves Coueron 2	- 509427	Nantes Metallo Sc 2
Personne :					Club : **518109**	**ESP. ST YVES DE NANTES**
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			12/11/2026	12/11/2026 16,00€

Dossier :	24275045	Match :	59618.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Poule F	367
Date :	09/11/2026	07/11/2026	553174	Nantes St Joseph Por 2	- 514875	Sautron As 3
Personne :					Club : **553174**	**NANTES SAINT JOSEPH PORTERIE**
Motif :	22	Art 25.1 - Absence Délégué au Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	22	Amende : Absence Délégué au Match			12/11/2026	12/11/2026 16,00€

Dossier :	24275058	Match :	59483.1	Départemental 4 U15 Masculin / 2	Poule F	358
Date :	09/11/2026	07/11/2026	564495	Vay Marsac Fc 2	- 552461	Gj 3 Forets 2
Personne :					Club : **564495**	**FOOTBALL CLUB VAY MARSAC**
Motif :	23	Art 25.3 - Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			12/11/2026	12/11/2026 16,00€

Dossier :	24275059	Match :	59695.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Poule K	387
Date :	09/11/2026	07/11/2026	581315	Oudon Couffe Fc 2	- 500268	Ancenis Rcasg 2
Personne :					Club : **581315**	**OUDON COUFFE FC**
Motif :	23	Art 25.3 - Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			12/11/2026	12/11/2026 16,00€

Dossier :	24275056	Match :	60033.1	Départemental 2 U15 Féminin / 2	Poule C	382
Date :	09/11/2026	07/11/2026	551330	Gf Nantes Est 2	- 582156	Gf Hirondelles Gesvr 1
Personne :					Club : **551330**	**GF NANTES EST**
Motif :	23	Art 25.3 - Absence responsable équipe			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	23	Amende : Absence responsable équipes			12/11/2026	12/11/2026 16,00€

Dossier :	24275120	Match :	54167.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe I	36
Date :	09/11/2026	08/11/2026	511875	St Philbert Gd Lieu 5	- 541089	Lege Fc 3
Personne :					Club : **541089**	**LEGE F.C.**
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors			12/11/2026	12/11/2026 140,00€

Dossier :	24242963	Match :	54552.1	Départemental 4 Féminin / 1	Groupe A	40
Date :	06/11/2026	08/11/2026	560696	Gf Plesse Vaymarsac 2	- 547054	Ent.Ufced Joue/Erdre 1
Personne :					Club : **560696**	**GF PLESSE VAY MARSAC**
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors			12/11/2026	12/11/2026 55,00€

Dossier :	24275124	Match :	57798.1	Départemental 5 Masculin / Unique	Groupe F	29
Date :	09/11/2026	08/11/2026	552795	Vair Herblanetz Fc 3	- 551971	Freigne Espoirs 2
Personne :					Club : **551971**	**FREIGNE - ESPOIRS FREIGNEENS**
Motif :	05	Art 26 - Forfait Seniors			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	05	Amende : Forfait Seniors			12/11/2026	12/11/2026 140,00€

Dossier :	24275116	Match :	55141.1	Départemental Féminin A8 Loisirs / 1	Unique	79
Date :	09/11/2026	08/11/2026	517365	Orvault Sf 3	- 501946	Montoir Cs 1
Personne :					Club : **517365**	**ORVAULT SPORTS FOOTBALL**
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h			12/11/2026	12/11/2026 17,00€

Dossier :	24275517	Match :	58659.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Poule E	345
Date :	09/11/2026	07/11/2026	519195	Nantes Dervallieres 2	- 561031	Gj De Goulaine 1
Personne :					Club : **519195**	**ACSDERVALLIERES**
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h			12/11/2026	12/11/2026 17,00€

Dossier :	24275518	Match :	58675.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2	Poule F	346
Date :	09/11/2026	07/11/2026	544923	Nantes Don Bosco 1	- 581259	Le Cellier Mauves Fc 1
Personne :					Club : **544923**	**DON BOSCO FOOTBALL NANTES**
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h			12/11/2026	12/11/2026 17,00€

Dossier :	24275521	Match :	58899.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2	Poule D	310
Date :	09/11/2026	07/11/2026	513858	La Chapelle Ac Chap 21	- 564680	Gj Du Gesvres 21
Personne :					Club : **513858**	**A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE**
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h			12/11/2026	12/11/2026 17,00€

Dossier :	24275519	Match :	59380.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2	Poule F	352
Date :	09/11/2026	07/11/2026	511875	St Philbert Gd Lieu 2	- 590304	Vieillevigne Planche 1
Personne :					Club : **511875**	**U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU**
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h			12/11/2026	12/11/2026 17,00€

Dossier :	24275522	Match :	59558.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Poule B	363
Date :	09/11/2026	07/11/2026	514661	Guerande Madeleine 2	- 560518	Campbon Ubcc 2
Personne :					Club : **514661**	**A.S. LA MADELEINE**
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h			12/11/2026	12/11/2026 17,00€

Dossier :	24275523	Match :	59649.1	Départemental 5 U15 Masculin / 2	Poule H	369
Date :	09/11/2026	07/11/2026	511875	St Philbert Gd Lieu 3	- 518479	Bouaye Fc 3
Personne :					Club : **511875**	**U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU**
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h			12/11/2026	12/11/2026 17,00€

Dossier :	24275524	Match :	59738.1	Départemental Accès Ligue U14 / 2	Poule B	331
Date :	09/11/2026	07/11/2026	517365	Orvault Sf 21	- 501948	Chateaubriant Voltig 21
Personne :					Club : **517365**	**ORVAULT SPORTS FOOTBALL**
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match			Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h			12/11/2026	12/11/2026 17,00€

Dossier :	24275520	Match :	60322.1	Départemental 3 U15 Masculin / 2		Poule G		386
Date :	09/11/2026		07/11/2026	502031	St Brevin Ac 2	-	544107 Rouans Es Marais 1	
Personne :						Club :	**502031 A.C. ST BREVIN**	
Motif :	01	Art 28 - Retard Feuille de Match					Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	01	Art 28:Retard Envoi Feuille Match <24h					12/11/2026	12/11/2026 17,00€

Dossier :	24275117	Match :	53157.1	Départemental 4 Masculin / Unique		Groupe D		21
Date :	09/11/2026		08/11/2026	581315	Oudon Couffe Fc 2	-	500268 Ancenis Rcasg 3	
Personne :						Club :	**581315 OUDON COUFFE FC**	
Motif :	04	Art 28 - Retard envoi feuille de match >24 et < 5 jours					Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	10	Art 28:Retard Envoi Feuille Match >24H et <5Jours					12/11/2026	12/11/2026 34,00€

Dossier :	24277020	Match :	58600.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2		Poule A		341
Date :	10/11/2026		07/11/2026	560387	Gj La Baule Cote D'A 1	-	590211 St Nazaire Af 2	
Personne :						Club :	**560387 GJ LA BAULE COTE D'AMOUR**	
Motif :	70	Erreur saisie score FMI					Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	80	Score erroné					12/11/2026	12/11/2026 22,00€

Dossier :	24277021	Match :	58600.1	Départemental 2 U15 Masculin / 2		Poule A		341
Date :	10/11/2026		07/11/2026	560387	Gj La Baule Cote D'A 1	-	590211 St Nazaire Af 2	
Personne :						Club :	**590211 ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL**	
Motif :	70	Erreur saisie score FMI					Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	80	Score erroné					12/11/2026	12/11/2026 22,00€

Dossier :	24275542	Match :	58929.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2		Poule F		312
Date :	09/11/2026		07/11/2026	548227	Guemene Fc 21	-	550749 Gj Nord 44 21	
Personne :						Club :	**548227 F.C. PAYS DE GUEMENE**	
Motif :	70	Erreur saisie score FMI					Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	80	Score erroné					12/11/2026	12/11/2026 22,00€

Dossier :	24275543	Match :	58929.1	Départemental 3 U18 Masculin / 2		Poule F		312
Date :	09/11/2026		07/11/2026	548227	Guemene Fc 21	-	550749 Gj Nord 44 21	
Personne :						Club :	**550749 GJF NORD 44**	
Motif :	70	Erreur saisie score FMI					Date d'effet	Date de fin Montant
Décision :	80	Score erroné					12/11/2026	12/11/2026 22,00€